LES BÉNÉFICES QUE LE QUÉBEC RETIRE DE L'IMMIGRATION DURENT BIEN PLUS LONGTEMPS QUE LA PÉRIODE D'ADAPTATION

Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), membre du Comité d'intervenants économiques auprès du sous-ministre du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

1. QUEL EST LE REGARD GLOBAL QUE VOUS PORTEZ AU SUJET DE L'IMMIGRATION ?

En tant que représentant des employeurs du Québec, le CPQ s'intéresse à l'immigration, en particulier sous l'angle économique, même s'il reconnaît que cette question est plus large. Notre principale préoccupation au regard des politiques publiques qui touchent l'immigration est de nous assurer qu'elles tiennent compte des besoins des entreprises du Québec et qu'elles sont globalement favorables à l'essor de l'économie québécoise.

Nous constatons que l'arrivée de nouveaux citoyens avec leur capital humain, leur expérience et leur ingéniosité, contribue au développement économique et à l'enrichissement de notre société. Certes, l'immigration engendre aussi certains coûts mais il ne faut pas se forger une opinion sur cette seule base puisqu'il s'agit d'un portrait partiel. Il y a toujours une période d'adaptation, plus ou moins longue, avant qu'une personne immigrante puisse se trouver un travail qui lui convient et qui prend en compte sa formation, ses compétences et son expérience. Toutefois, cette période d'adaptation est relativement rapide par rapport à la vie active d'un individu.

Rapidement, les coûts de la période d'adaptation font place aux bénéfices qu'apporte un citoyen qui participe de plain-pied au marché du travail, qui s'engage dans sa communauté, qui paie des impôts et qui contribue pleinement à sa société d'accueil. Ces bénéfices que retire le Québec de l'immigration durent bien plus longtemps qu'une simple période d'adaptation. Ainsi, alors que les coûts de l'intégration se concentrent surtout sur le court terme, à moyen et à long termes, les bénéfices sont, selon nous, considérables.

2. SELON VOUS, QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES IMMIGRANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POURQUOI ?

Nous n'avons pas fait d'étude approfondie des difficultés que rencontrent les immigrants sur le marché du travail. Nous croyons toutefois que le problème maintes fois soulevé de la reconnaissance des diplômes par les ordres professionnels est l'un des principaux. Dans certains cas, il peut y avoir des préjugés mais nous croyons, de façon générale, que la société québécoise est ouverte à la diversité.

3. QUELLES SONT LES PISTES DE SOLUTION MISES DE L'AVANT POUR CONTRER CES DIFFICULTÉS ?

Les standards de qualité soutenus par les ordres professionnels sont souhaitables. Par contre, il est clair que le refus de reconnaître un diplôme obtenu à l'étranger entraîne des conséquences néfastes non seulement pour le titulaire, mais aussi pour la société dans son ensemble. Le capital humain détenu par les immigrants qualifiés doit être pleinement mis à contribution.

L'intégration des immigrants aux ordres professionnels fait l'objet d'un effort particulier au ministère de

l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), et il se doit d'être souligné. La conclusion d'ententes avec plusieurs ordres permet à un nombre croissant d'immigrants de voir leur bagage de formation reconnu et ainsi peuvent-ils contribuer pleinement à la prospérité du Québec. Le CPQ encourage le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts en ce sens. Une meilleure information sur les besoins et critères de reconnaissance ainsi qu'une meilleure préparation des candidats avant l'immigration seraient souhaitables.

De même, nous encourageons les ordres professionnels à se préoccuper de cette question importante. Sans compromettre la qualité des services professionnels auxquels s'attendent les Québécois, il y a tout lieu de trouver des solutions rapides et des parcours adaptés pour les nouveaux arrivants désirant faire reconnaître leurs aptitudes professionnelles.

Dans les cas où les qualifications des immigrants ne satisfont pas aux normes québécoises, il y a lieu de s'assurer qu'un immigrant diplômé puisse suivre un parcours menant à une qualification suffisante. En lui offrant de compléter certains cours ou certaines formations, on s'assure qu'il dispose toujours d'une porte ouverte qui l'amène à combler ses lacunes jusqu'à la reconnaissance de son diplôme et du droit de pratique.

4. COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS L'INTÉGRATION ?

Sur le plan économique, et sans doute aussi sur le plan social, la meilleure intégration possible passe par le marché du travail. La diversité des situations des personnes immigrantes ne nous permet pas de proposer une définition de l'intégration qui soit applicable à tous. Par exemple, pour certains, la participation aux activités culturelles et économiques comme les commerces de détail visant une clientèle ethnique spécifique peut constituer une voie d'intégration parmi d'autres, y compris sur le plan de l'emploi, et permettre de tisser des liens sociaux.

Pour cette raison, et même si des besoins en région peuvent exister, nous ne croyons pas que le gouvernement doive déterminer où s'établissent les immigrants. En cette matière, tout comme dans d'autres, les programmes d'information sur les opportunités et les incitatifs correspondants sont toujours préférables aux mesures coercitives ou directives. Après tout, le choix du lieu d'établissement doit être celui des nouveaux arrivants.

Enfin, au-delà de la prestation de services de base par le gouvernement, nous croyons que les nouveaux arrivants devraient avoir les mêmes droits et responsabilités devant la loi que les citoyens déjà établis et qu'il n'y a pas lieu de proposer un modèle unique d'intégration.

5. À VOTRE AVIS, QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES POUR FACILITER L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ?

L'intégration des immigrants à la société québécoise et au marché de l'emploi passe par une offre de services d'intégration efficace et diverse. La connaissance du français, des institutions québécoises, des lois et des règlements, des étapes à suivre pour se lancer en affaires et des exigences courantes des employeurs ou de la culture du travail au Québec sont tous des aspects importants.

Cette énumération n'est toutefois pas exhaustive et, surtout, chaque nouvel arrivant présente des besoins différents, selon qu'il a déjà résidé au Québec ou non, selon qu'il vient rejoindre des membres de sa famille installés ici depuis plusieurs années, etc. Qui plus est, les besoins évoluent, tant du côté des immigrants que des employeurs qui recherchent des qualifications de plus en plus sophistiquées.

Dans cette perspective, le CPQ est d'avis qu'il faut repenser l'offre de services d'intégration pour répondre à une demande de plus en plus diverse et y offrir des solutions plus pointues. Il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer que des services soient offerts et même de contribuer au financement de ces services afin d'assurer l'intégration des immigrants qui disposent de peu de moyens à leur arrivée ici.

Cette responsabilité ne s'étend toutefois pas obligatoirement à la prestation des services elle-même. Le travail des organismes partenaires qui connaissent bien les besoins des personnes immigrantes constitue une expertise précieuse.

La prestation de services pourrait être étendue et diversifiée par un moyen simple et efficace qui consiste à confier directement aux immigrants la décision des services d'intégration qu'ils requièrent et du fournisseur approprié. La part publique de financement pour ces services suivrait chaque immigrant là où il déciderait d'aller. On peut envisager que pour certains services, comme l'apprentissage du français, la qualité du service soit contrôlée *a posteriori* par des examens uniformes permettant d'évaluer le plus objectivement possible le niveau atteint.

Cette solution présente l'avantage de mieux prendre en compte les besoins diversifiés des immigrants, de permettre l'adaptation rapide des services offerts aux nouveaux besoins et de respecter le principe du libre choix des immigrants. Finalement, il y a tout lieu d'espérer que les délais d'attente seraient réduits. Selon les données du MICC, encore 24 % des immigrants attendent plus que l'objectif de délai maximal de 65 jours en francisation.

6. COMMENT DÉFINISSEZ-VOUS LES RESPONSABILITÉS DES IMMIGRANTS ET DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL AU REGARD DE L'INTÉGRATION ?

Tel que déjà mentionné à la question 4, au-delà de la prestation de services de base par le gouvernement, nous croyons que les nouveaux arrivants devraient simplement avoir les mêmes droits et responsabilités devant la loi que les citoyens déjà établis et qu'il n'y a pas lieu de proposer un modèle unique d'intégration.

Certes, les questions d'égalité entre les sexes et la laïcité de nos institutions font partie des piliers à la base de la société d'accueil québécoise. Les immigrants doivent en être informés et s'y conformer pour une intégration harmonieuse.